

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 48
Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Les conditions de notre assurance sont de :
Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale } par assuré
Fr. 500.- en cas de mort }
Il n'est dû aucune indemnité pour invalidité partielle.

Notre assurance contre les accidents
auprès de la „Zurich“ est valable pour
l'abonné et son épouse, conformément
aux conditions générales d'assurance.

La politique et ses misères

En politique, il ne faut s'étonner de rien. Tel qui s'endormit rose et blanc dans ses draps peut se réveiller noir.

On a vu des revirements si merveilleux que tout cela s'explique.

Et pourtant il y a néanmoins un cas qui me confond. C'est celui de M. Charvoz.

Mon Dieu! je le dis avec un peu d'amertume et de regret, car j'ai toujours respecté cet homme et je ne voudrais point le blesser.

Il fut l'un des seuls, au Grand Conseil, à s'intéresser aux arts dont se fichaient ses collègues.

Puis, quand il visita le pénitencier avec la commission des recours en grâce, il mit non seulement son cœur à l'accomplissement de son devoir, mais aussi son intelligence.

Il se penchait sur ces malheureux avec compassion, étudiant leur cas, scrutant leurs yeux, décelant la part de misère et de fatalité dans leur douloureuse existence. Avant de les juger, il tâchait de les comprendre et ne les condamnait point sans appel.

Psychologue, il se gardait de mesurer tout le monde à la même aune et de confondre un malade avec un criminel.

C'est quand il fut remplacé dans la commission des recours en grâce et qu'un autre eût à composer des rapports, que l'on comprit quelle conscience professionnelle il apportait à les faire et quel amour du prochain.

Au lieu de jeter un coup d'œil distrait dans les cachots, de compulser du bout du doigt les dossiers ou de griffonner des observations sommaires, il montait souvent à la prison afin d'interroger les détenus et de mieux s'imprégner de leur mentalité.

Si je rappelle ainsi son action bienfaisante, en un temps de matérialisme et d'égoïsme outrancier, c'est pour bien montrer que M. Charvoz n'était qu'un brave homme égaré, et par mégarde, au milieu des politiciens, et que ses préoccupations ne ressemblaient guère aux leurs.

Radical au début, il avait plutôt l'air de siéger, comme un Lamartine, au plafond. Ses interventions n'avaient qu'un but humanitaire.

Le bien, tel était son programme. Il aurait pu dire à ceux qui l'auraient interrogé sur ses couleurs: je suis du parti de ma conscience.

Et celui-là, certainement, en valait bien un autre.

Parfois, il revenait découragé de la séance où l'on n'avait agité que des intérêts mesquins et il jurait de n'y plus fourrer les pieds.

— Que diable, allez vous faire aussi, dans cette galère?

Il n'en savait rien lui-même. Isolé dans son coin, on aurait dit qu'il était en visite et que son hôte oubliait de lui tendre ou la théière ou le plat de gâteaux.

En homme heureux et courtois il ne réclamait rien.

Au fait, pourquoi donc se trouvait-il dans le camp de M. Crittin plutôt que dans un autre?

Il a dû se poser la question, car un jour il alla s'asseoir plus à gauche, au beau milieu des socialistes.

Persone au Grand Conseil n'en parut autrement surpris.

Si M. Charvoz changea de place il garda la même attitude et ne modifia ni ses opinions, ni ses sentiments.

Simplement il lâcha des «amis» qui l'avaient dégoûté pour en choisir de nouveaux qui n'étaient ni meilleurs, ni pires.

Qu'on les prenne à gauche, à droite, au centre ou ailleurs, les politiciens sont toujours des politiciens, et M. Charvoz en fit la cruelle expérience.

Au fond, ce n'était pas tel ou tel parti qui le décevait, mais le parlementarisme avec ses compromis et sa cuisine électorale.

Un Dellberg a ses électeurs à choyer tout comme un Crittin, et leur grand moyen de séduction sera sensiblement pareil à celui des députés conservateurs: la démagogie.

Flatter le peuple à tort et à travers, tout est là.

Finalement, M. Charvoz quitta le parti socialiste où M. Dellberg jouait au dictateur en herbe, et il envoya sa démission de député comme aussi de conseiller communal de Bagnes.

M. Charvoz, dans tous les cas s'était retiré dans sa tour d'ivoire où, comme il en avait manifesté souvent le désir, il se proposait de couler des jours heureux dans l'étude et la méditation.

Surtout, il avait horreur du bruit fait autour de son nom, et il aspirait au repos, au calme, à l'oubli.

Pour qui le connaissait, il n'y avait rien d'extraordinaire ou de curieux dans cette attitude, et M. Charvoz finissait par où il aurait dû commencer: par un désintéressement total de la politique, un détachement complet de ses principaux serviteurs.

Hélas! cette sagesse a duré moins de temps que son erreur si l'on en croit la rumeur publique.

M. Charvoz conscient des désillusions qui l'attendent retournerait à ses premières amours!

Lors d'un festival des musiques radicales à Bagnes, il prit la parole, à l'ébahissement de tous.

Il est vrai, qu'il ne traita qu'un sujet artistique et qu'il ne souffla mot du reste.

Mais, cette intervention n'en fut pas moins hasardeuse.

Depuis M. Charvoz a fait mieux: le «Confédéré» le lundi, nous apprend en effet, qu'il s'est excusé de ne pas assister au festival de Vétroz!

La question se pose alors claire et précise:

M. Charvoz est-il rentré dans son ancien parti?

Ce revirement ne serait plus excusable, après tant d'événements cocasses.

Qu'on puisse à la rigueur transformer un radical en socialiste, il ne faut pas s'en indigner.

Mais que ce socialiste, après avoir maudit le radicalisme y retourne, on ne le comprendrait vraiment plus!

Espérons donc que M. Charvoz nous révélera sa pensée exacte afin de dissiper les équivoques.

Il serait bon de savoir si ce vieux socialiste a pris de l'eau de jeunesse pour devenir jeune-radical ou si peut-être il a confié sa personne au docteur Voronoff.

On comprendrait alors ses singeries...
A. M.

L'ascension de la Dent-Blanche par la paroi nord

On écrit d'Arolla:

Les journaux apportaient la nouvelle, transmise par l'Agence télégraphique, que «deux jeunes alpinistes allemands, Franz Singer et Karl Schneider, de Munich, venaient d'accomplir une prouesse de premier ordre: ils ont fait l'ascension de la Dent-Blanche par la paroi Nord, chose qui n'avait jamais encore été faite.»

Cette dernière affirmation est inexacte et exige une rectification. L'arête nord de la Dent-Blanche a été faite pour la première fois et en un jour, le 20 juillet 1928, par le guide Joseph Georges, dit le Skieur, et son frère Antoine, de la Forclaz (Evolène), accompagnant deux touristes anglais, soit M. et Mme Richards.

Voici, à ce sujet, un extrait de la relation qu'a faite M. Richards, de cette fameuse ascension (Livret du Guide):

«M. et Mme I. A. Richards, avec Joseph Georges, le Skieur, et son frère Antoine, ont quitté Bricola à 1 heure du matin et suivi la route ordinaire jusqu'au Col du grand Cornier. Il faisait très froid. D'un pas ferme, le guide nous a conduits vers les dalles où commença la véritable ascension par la paroi nord. Là nous échangeons nos souliers contre des espadrilles. A cet endroit, le rocher est friable et couvert de verglas. Nous suivons le bord du grand toit, à droite, jusqu'à un plan incliné vers la gauche, d'où l'on peut atteindre le pied d'une cheminée qui se trouve dans la partie raide des grandes dalles. Joseph Georges attaque successivement deux routes qui se révèlent impraticables. Ce qui occasionne une grimpe et une descente de quelques 100 pieds de rochers de la plus grande difficulté. Il ne restait plus qu'un passage, qui, d'en bas, paraissait impossible. L'habileté et l'énergie du guide vinrent à bout de ces difficultés. Il fixe son piolet dans une anfractuosité de rocher, se hisse et enfin debout sur la pointe du piolet, il parvient à saisir une prise invisible d'en bas. Nous gravissons ensuite des parois très raides qui nous mènent au soleil, puis au sommet. C'était le 20 juillet, à 5 h. 30 de l'après-midi.»

La paroi nord de la Dent-Blanche venait d'être faite pour la première fois. (Extrait du journal du guide.)

Le guide Joseph Georges, dont il est parlé plus haut, et qui est attaché à l'hôtel du Mont Collon, à Arolla, a été appelé, au printemps dernier, à diriger une expédition d'explorateurs belges, au Congo. Récemment, il écrivait à son frère Antoine qu'il avait conduit sa caravane jusqu'à 7000 mètres d'altitude.

Pour les petits oiseaux

Sans l'oiseau, la terre serait un désert.
(Michelet)

Au cœur de l'été la saison des vacances bat son plein. Partout où il y a de l'air, du soleil, de la verdure, de l'eau, de l'ombre et de la fraîcheur affluent les habitants des grandes villes qui viennent demander à la campagne la restauration de leurs organismes débilités. Les enfants des écoles sont rendus à leurs familles jusqu'à la prochaine rentrée des classes. Les paysans récoltent les fruits de la terre, luttent contre les ennemis des cultures, préparent le sol destiné aux productions futures.

Cette période de l'année me paraît donc favorable pour plaider devant tous, adultes et enfants, citadins et ruraux, producteurs et consommateurs, une cause qui devrait nous être chère à tous: celle de l'oiseau. Il est regrettable qu'à notre XX^e siècle, au point où notre civilisation en est arrivée, nous soyons encore obligés de prendre la défense de l'oiseau, de demander sa protection, d'insister de toutes nos forces auprès de tous ceux qui ont une âme sensible ou seulement la compréhension de leurs intérêts matériels, pour que cesse enfin la martyrologie des petits animaux.

Joyeux et charmants compagnons

Les petits oiseaux sont nos joyeux et charmants compagnons; ils ont pour eux la grâce, l'agilité, la richesse des couleurs. Ils égayent et embellissent le paysage, annoncent les saisons ou les changements de temps. Ils font partie de ce grand tout qu'on appelle la nature et leurs voix mélodieuses — sifflement du merle, chant du rossignol, ritournelle du pinson — viennent nous étonner et nous charmer tout à la fois, surpris que nous sommes de tant de virtuosité. Nous admirons l'aisance de leurs mouvements, la grâce de leur vol, nous épions leurs allées et venues, nous suivons les progrès de la construction de leurs nids.

Ce rôle des oiseaux dans la nature devrait, à lui seul, suffire pour les mettre à l'abri des massacres dont ils sont les malheureuses victimes. C'est l'enfant qui va aux nids, enlève les œufs ou détruit les petits oiseaux; c'est le campagnard embusqué dans un coin de son habitation qui exerce son adresse en tirant des coups de fusil sur les passereaux de son jardin. C'est le paysan qui, le soir, abat l'oiseau nocturne — chouette ou hibou — pour clouer ensuite sa dépouille comme un trophée sur une porte de grange. C'est — ou plutôt c'était, car la mode en est passée — la femme qui se pare de ses plumes ou même de l'oiseau tout entier. Les oiseaux sont nos compagnons, nos amis! Sont-ce là les égards et l'attitude que méritent ceux à qui nous donnons le titre d'amis? La cruauté des gens qui détruisent les petits oiseaux en les dénichant ou en les capturant à l'aide d'engins variés est un acte de vandalisme impardonnable contre lequel on ne saurait se montrer trop sévère.

Notre intérêt bien compris

Notre intérêt à tous est que l'oiseau soit protégé et respecté, car il est pour le monde des champs davantage qu'un gracieux compagnon ailé; il est l'auxiliaire et le collaborateur journalier du cultivateur. La nature est, n'en doutez pas, supérieurement organisée; les remèdes aux maux y ont été placés comme pour réaliser une judicieuse défense. Que redoute le paysan pour ses plantes herbacées, et ses arbres fruitiers? Il redoute les insectes de toutes sortes. Les oiseaux sont là qui donnent la chasse aux pucerons, aux chenilles, aux charançons, aux larves, aux souris, à tous ces dévastateurs des récoltes qui anéantissent parfois l'effort du producteur et qui, toujours, prélèvent une forte dîme sur ses cultures. Nombre d'espèces d'oiseaux détruisent une quantité énorme de ces bestioles si nuisibles contre lesquelles nous luttons — pas toujours victorieusement — à l'aide d'insecticides coûteux que nous projetons à grand renfort de main-d'œuvre.

Aux raisons d'ordre sentimental qui nous poussent à supprimer toute destruction d'oiseaux utiles viennent donc s'ajouter des raisons d'ordre économique, puisqu'une campagne sans oiseaux serait vouée à une production agricole fortement diminuée. Il faut croire que l'appel à la sensibilité et à l'intérêt bien compris n'a pas suffi pour sauver l'oiseau du massacre et de la destruction. Dans tous les pays, les Parlements ont dû légiférer pour défendre l'oiseau, pour le protéger, le mettre à l'abri de la cruauté de certains hommes dont le fond ne peut être bon et de celle d'enfants ignorants marchant sur une mauvaise voie.

Vous vous appliquerez, j'en suis sûr, à faire régner dans votre entourage cette grande vertu: la bonté; à ordonner à vos enfants le respect des oiseaux et à réprimer sans faiblesse les fautes dont vous aurez connaissance.

(Gazette du village) F. LESOURD.

Le grand prix d'Italie

On nous prie de reproduire la circulaire suivante que la section du Valais de l'A.C.S. adresse à ses membres:

Si la plupart d'entre nous ont déjà eu l'occasion d'assister à des courses automobilistiques de montagne (Coupe des Alpes, Klausen, etc.), peu sont ceux, qui ont déjà vu une grande course d'autodrome. L'occasion s'en présente vu que le 11 septembre prochain se courra à Monza le Grand Prix d'Italie, auquel participeront tous les as du volant.

Le comité de notre section, réunit le 31 août, a décidé d'organiser une sortie en commun à Milan, les 10, 11 et 12 septembre prochains. Le départ aurait lieu samedi vers midi, le dimanche serait disponible pour assister au Grand Prix d'Italie (10 h. à 5 h.) et lundi aurait lieu le retour en commun ou individuellement. Les membres qui ne peuvent disposer du lundi pourront toutefois déjà rentrer dimanche soir, en quittant Monza vers les 4 h.

Grâce à nos bonnes relations avec le R. A. C. I., notre président a pu obtenir des prix de faveur pour l'entrée dans l'autodrome et nous sommes à même de vous procurer les places de tribune à 40 lires au lieu de 80 lires et la place de parc pour les voitures à 20 lires au lieu de 40 lires. Les participants seront logés dans un bon hôtel à Milan et il faut compter env. 35 lires par nuit y compris le petit déjeuner, pourboires et taxes. Samedi soir aurait lieu un dîner en commun dans un grand restaurant du centre de la ville et en cas de beau temps on passera la soirée au Lido de Milan. Dimanche à midi chacun s'approvisionnera dans les buvettes de l'autodrome et le soir un second dîner en commun aurait lieu pour les participants, qui restent encore à Milan. Le lundi chacun rentrera comme bon lui semble ou par le Simplon ou par le Grand-St-Bernard. Un programme détaillé sera remis à chaque participant à Brigue, avant le départ en commun, qui est fixé à 1 h. 30 devant l'Hôtel Couronnes et Poste.

Nous prions nos membres et leurs amis, que cette course intéresse, de se joindre nombreux à nous et nous leur promettons une de ces gentilles sorties en famille, comme elles sont d'usage dans l'A. C. S.

Vu que nous devons commander les billets pour le Grand Prix au plus tard, jeudi le 8 crt., nous devons avoir votre adhésion formelle et définitive pour mercredi le 7 septembre au soir, au plus tard. Nous ne pouvons plus garantir les prix de faveur après cette date. Nous vous prions donc instamment de nous faciliter notre tâche en vous inscrivant à temps et en utilisant la carte, que nous joignons à la circulaire.

Nous profitons de cette occasion pour vous dire que le 18 septembre ou le 2 octobre prochain, l'A. C. d'Aosta viendra en Valais et vu la réception brillante que ces Messieurs nous ont fait l'an dernier à Courmayeur, nous leur devons une petite attention. Un programme spécial sera élaboré pour passer en commun avec nos amis d'Aosta une soirée à Sion, programme que nous vous communiquerons en son temps.

Dans une prochaine circulaire nous vous parlerons du Rallye automobile que notre section de Bâle organise à l'occasion de la coupe Gordon-Benett (24-25 septembre) et nous recommandons cette manifestation sportive aujourd'hui déjà à nos membres.

La journée du Cervin de l'A. C. S. ne pourra plus avoir lieu cet automne, par contre nous préparons en commun avec l'administration centrale, une journée du Raisin de l'A. C. S. Elle est prévue pour le 16 octobre prochain et si le temps est beau en ce moment, nous aurons une participation assez forte d'un peu partout de la Suisse, de la Suisse romande surtout. Une circulaire spéciale vous renseignera en son temps sur cette journée que nous organisons pour faire connaître encore davantage nos vins et nos fruits.

Dans l'attente d'une participation nombreuse à notre sortie au Grand Prix d'Italie (ne pas oublier les passeports et l'argent italien!), nous vous présentons, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre considération distinguée.

Automobile-Club de Suisse, Section Valais

Le Président: J.-J. WEGENER.
Le Secrétaire: Fréd. OGGIER.

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Nominations. Le Conseil d'Etat procède aux nominations ci-après:

M. le Rév. chanoine de l'Abbaye de St-Maurice Tonoli François est nommé membre de la commission des monuments historiques;

M. François Cardis est nommé géomètre cantonal et M. Wenger Camille, adjoint au géomètre cantonal;

M. l'abbé Dr. Grand Camille, à Sion, est nommé professeur de la classe de rhétorique au collège de Sion;

M. l'abbé Depommier, à Fribourg, est nommé professeur de la classe d'humanités, au collège de Sion;

M. l'avocat Robert de Sépibus, à Sion, est nommé professeur d'histoire et de français à l'école industrielle supérieure de Sion.

Etat civil. M. Csavioz Otto, est nommé officier d'état-civil de l'arrondissement d'Agarn et M. Robert Hischer, officier d'état-civil de l'arrondissement d'Ems.

M. Troger Fridolin, instituteur, est nommé substitut de l'officier d'état-civil de l'arrondissement d'Ems.

Homologations. Le Conseil d'Etat homologue:

1. le règlement de la commune de Sierre, concernant la police du feu et l'organisation du corps des sapeurs-pompiers;

2. le règlement de travail de l'usine à gaz de la ville de Sion;

3. le règlement de la commune de Naters, concernant l'heure de fermeture des magasins;

4. les statuts du syndicat d'élevage bovin de Monthey;

5. les statuts du consortium de la montagne de Merdeschon, de siège social à Miège;

6. les statuts de la société de laiterie et fromagerie de Villette, de siège social à Villette-Bagnes;

7. les modifications apportées, par assemblée du 23 août 1931, aux articles 5 et 25 des statuts de la laiterie de Lourtier d'en haut, Bagnes.

Concessions d'auberge. Il accorde:

1. à M. Lucas Hallenbarter, à Obergesteln, la concession pour l'exploitation, pendant cinq ans, au dit lieu, d'une auberge de 10 lits, sous l'enseigne « Gasthaus zur Grimsel »;

2. à M. Ritz Johann, à Niederwald, la concession pour l'exploitation, pendant cinq ans, en dite localité, d'une pension d'étrangers de deux lits, sous l'enseigne « Restaurant Ritz »;

3. à Mme Léonie Galli, née Contard, la concession pour l'exploitation, pendant la durée des travaux de construction de la conduite forcée de la Dixence, d'une pension ouvrière avec logement (10 lits), dans le bâtiment de M. Maurice Pralong, tailleur, à Maragnenaz;

4. à MM. Tissières et Cie, banquiers à Martigny, et R. Kluser, hôtelier à Martigny, le transfert à leurs noms, comme nouveaux propriétaires, de la concession et du droit d'enseigne de l'Hôtel du Grand-St-Bernard.

Notaires. Suite d'examen satisfaisants, il est délivré le diplôme de notaire à MM.: Bürcher Max, à Brigue; Fracheboud Benjamin, à Vionnaz; Gaspoz Henri, à Evolène.

Médecins et pharmaciens. Sont autorisés à exercer leur art dans le canton:

M. Robert Nebel, d'Aesch, Bâle-Campagne, porteur du diplôme fédéral de médecin;

M. Benjamin Luyet, à Sion, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin-dentiste;

M. Eugène Merz, d'Unterageri, pharmacien diplômé de la Confédération suisse.

Remaniement parcellaire de Lourtier. Vu le rapport de la seconde commission chargée d'examiner les réclamations contre le remaniement parcellaire de Lourtier, le Conseil d'Etat décide:

1. le nouvel état des parcelles attribuées est définitif;

2. vu l'état avancé des cultures, la prise de possession des nouvelles parcelles aura lieu en automne 1932, après la rentrée des récoltes. A dite époque, il sera procédé à l'abornement des nouvelles parcelles.

Loi du 15 nov. 1930 concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant. Interprétant l'article 20 de la loi du 15 novembre 1930 concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant, le Conseil d'Etat précise que dans les communes où la scolarité dure plus de sept mois, les instituteurs ou institutrices, mariés ou veufs, ayant à leur charge des enfants mineurs, sont seuls en droit de percevoir l'allocation spéciale de 40 fr. par mois, prévue à l'alinéa 3 du dit article.

La Pirouette

Placé dans la cruelle alternative ou de garder le silence ou de se dérober, M. Haegler qui n'avait pas le choix des moyens de retraite, a fait une pirouette.

On l'avait prévu. Mais son article est plus lamentable encore et plus vide que les précédents.

Après avoir qualifié de vieilles barbes les prédécesseurs de M. Troillet, il ne peut en désigner un seul. Et maintenant comment juger ce journaliste assez dénué de courage et de fierté pour attaquer des hommes sans oser se placer devant eux, face à face?

Si ce n'est pas de la lâcheté, de quel mot faudra-t-il qualifier cette attitude?

Il nous est arrivé souvent de nous en prendre à des magistrats en place et de porter sur eux des accusations graves.

Nous savions bien, en le faisant, que nous courrions un risque et qu'à la première occasion ils tenteraient des représailles. Jamais il nous vint à l'esprit de procéder par insinuations au lieu de citer des faits et des noms.

C'est une question d'honneur professionnel. Il faut que celui qu'on vise ait la possibilité de se défendre et que le duel soit loyal.

Tour à tour, nous avons combattu MM. Troillet, Walpen, Petrig ou Kuntschen, mais sans nous cacher et sans les obliger à devenir ce qu'ils étaient bien à eux et non pas au roi de Prusse ou à Noé que nous en voulions.

Sans doute, il y a des périls à ce métier: mais quand on a la frousse, on se tait, et nous ne demandons pas autre chose à M. Haegler.

Sa méthode est trop simple: afin de mieux glorifier le chef du Département de l'Intérieur, il qualifie en bloc de rétrograde et d'arriéré le Gouvernement précédent.

Qu'on le mette au pied du mur en le priant de nommer les messieurs qui le composaient, il se tient coi tout en nous accusant de dérobade!

Alors, afin de ménager sa peine on en vient à citer des noms. Immédiatement, M. Haegler se récrie: Il n'a pas voulu blesser M. Laurent Rey, il a toujours respecté M. Biolley!

Croit-il que son lecteur assiste impassible à ces revirements et qu'il ne soit pas frappé de tant d'hypocrisie?

Et si M. Laurent Rey a quelque dignité, pourra-t-il sentir sans dégoût, la main de M. Haegler dans ses cheveux?

Il est donc bien prouvé que le « Nouvelliste », à peur. A l'adversaire en chair et en os, il préfère un ennemi vague et indéterminé. De la sorte, il peut attaquer tout le monde en ayant l'air de ne toucher personne.

C'est la formule idéale du journalisme, et nous la recommandons tout spécialement aux pleutres.

Ils auront toujours la ressource, au moment où quelqu'un se fâchera, de lui murmurer qu'ils ne pensaient pas l'atteindre, et qu'ils ont pour lui la plus profonde admiration.

**

M. Haegler écrit ceci:

« M. Marcel les connaît aussi bien que nous les réactionnaires impénitents, puisqu'un jour, dans un accès de sincérité, il les a désignés en les mettant précisément en opposition avec M. Troillet.

Nous pourrions, au besoin, rappeler cet article, ne serait-ce que pour ne pas être en reste de bonne manière, la « Feuille d'Avis » s'étant payé une sueur de sang et d'eau pour reproduire certains passages d'un des nôtres. Oui, mais il y a une différence entre le « Nouvelliste » et nous.

S'il oublie aisément ses déclarations passées, nous ne renions pas celles que nous avons faites.

Il y eut vraiment avant M. Troillet des magistrats qui manquaient d'audace et d'esprit de réalisation.

Nous ne reprochons pas à M. Haegler de le crier sur les toits, mais seulement de trembler d'avoir à préciser ses attaques.

Il croit nous intimider fort en nous retournant ce reproche. Il a tort.

Nous ne faisons pas de difficulté pour reconnaître, en effet, que M. Burgener, par exemple, ou M. Kuntschen avaient limité leur champ d'activité.

Le premier qui fut surtout un honnête homme était un administrateur et non point un grand réalisateur.

Quant au second, en dépit de ses dons: un beau talent oratoire et une belle intelligence, il n'arrivait pas s'adapter aux temps nouveaux.

Il craignait le progrès comme un chambrardement dangereux et tant qu'il fut à son poste, il s'appliqua le plus consciencieusement du monde à ne rien modifier de l'ancien état de choses.

Ces messieurs croyaient que tout leur effort devait tendre à mieux équilibrer le budget, et si ce fut un programme heureux et louable, il apparut tout de même insuffisant.

Voilà ce que le « Nouvelliste » aurait dû nous déclarer s'il avait eu du cran, de la franchise et de la sincérité.

Mais il n'en aura jamais. Il a peur de M. Burgener, il a peur du fils de M. Kuntschen, il ménage éternellement la chèvre et le chou sans aimer l'une et sans apprécier l'autre.

Et il gêne ainsi jusqu'aux gens qu'il protège.

Mais laissons-le maintenant à sa triste besogne.

Ce qu'il n'a pas osé déclarer à certains prédécesseurs de M. Troillet, nous l'avons exprimé dans ce journal qu'il voudrait représenter comme « aristocratique ».

Espérons que plus tard, bien plus tard, M. Haegler aura le courage, à son tour, d'assumer la responsabilité de ses allégations.

Quand on a quelque chose à dire à quelqu'un, M. Haegler, et qu'on est un homme: on ne l'envoie pas dire!

A. M.



CURIEUSE STATISTIQUE

Chaque citoyen suisse, au moment où il passe devant la commission de recrutement, est exactement mesuré, et sa longueur, à un centimètre près, est inscrite dans son livret de service. Ces indications sont d'autre part relevées et soigneusement portées sur des tables par les autorités militaires compétentes. Puis, on n'en parle plus... jusqu'au moment où un savant, avide de statistiques, les compulse pour en tirer des renseignements qui, à plus d'un titre, sont assez curieux.

C'est ainsi que le professeur Pittard, de l'Université de Genève, a publié récemment dans l'Annuaire statistique suisse, un travail dont nous extrayons les renseignements suivants. Etendant ses observations sur une période de 25 ans, soit des années 1884-86 à 1908-10, le professeur Pittard est arrivé à la conclusion que pendant cette période la longueur moyenne des recrues suisses a augmenté de deux centimètres, passant exactement de 163,5 à 165,7 cm. Ces chiffres ne représentent naturellement pas la longueur moyenne de l'ensemble des citoyens suisses car, à l'âge où les jeunes gens sont appelés à se présenter devant la commission de recrutement, la période de croissance n'est pas encore terminée. Mais, d'une façon générale, cette indication indique néanmoins bien quelle est la longueur moyenne de l'ensemble de la population suisse. Pour les pays européens, la longueur moyenne des adultes étant estimée à 165 cm, il en ressort que la Suisse est actuellement au-dessus de cette moyenne, ce qui ne veut pas dire que son développement physique ou intellectuel soit supérieur pour cela, à celui des pays qui l'entourent.

S'il était relativement facile de constater une augmentation de la longueur moyenne des recrues, il est par contre beaucoup plus difficile d'expliquer ce phénomène. Le professeur Pittard y voit une influence de l'immigration. En effet, on sait qu'au cours de ces dernières décades, les étrangers en particulier les Allemands, sont venus s'établir nombreux dans notre pays. Or, nul n'ignore que les races nordiques passent pour avoir un type plus élané que la moyenne. C'est ce qui expliquerait, dans une certaine mesure, pourquoi les Suisses tendent à gagner de la hauteur! Cette théorie semble se confirmer par le fait que c'est précisément dans les cantons où l'immigration a été la plus forte, notamment Bâle-Ville et Genève, qu'on trouve la plus grande longueur moyenne, soit presque 169 cm. Il est vrai, par contre, que dans le pays d'Unterwald, où pourtant l'immigration ne semble pas avoir été très forte, la longueur moyenne des recrues dépasse 167 cm. Comme on le voit, il est assez difficile d'expliquer les causes de cet accroissement. Contentons-nous donc d'enregistrer le fait que nos recrues sont en moyenne de deux centimètres plus élanées qu'autrefois. Voilà de quoi ravir d'aise tous ceux que ne laisse pas indifférents le prestige de l'uniforme.

REVISION DU CODE DES OBLIGATIONS

La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi revisant le code des obligations, a siégé à Sils-Maria, sous la présidence de M. le Dr. Striuli (Winterthour), du 29 août au 1er septembre. MM. le conseiller fédéral Haeblerlin et le Dr. Kuhn, chef de la division fédérale de justice, étaient présents. La commission s'est occupée de la société en nom collectif, de la société en commandite et, partiellement de la société anonyme.

Parmi les décisions qui s'écartent de celles du Conseil des Etats, il convient de mentionner les suivantes: les personnes physiques (et non les sociétés commerciales ou les personnes morales) peuvent seules être membres d'une société en nom collectif et associés indéfiniment responsables d'une société en commandite. Dans la société anonyme, le minimum de capital social (c'est-à-dire de l'émission effective) est fixé à 50.000 fr. (le Conseil des Etats a prévu 20.000 fr.). La valeur nominale de l'action ne peut être inférieure à 100 francs. Les statuts doivent contenir des dispositions sur la répartition du bénéfice net entre les actionnaires et l'administration (rapport entre le dividende et les tantièmes). Lors de la fondation, le capital social versé doit être consignés auprès d'un organe désigné par le canton; il n'est remis à la disposition de l'administration qu'après l'inscription de la société au registre du commerce. La commission a rétabli le blocage des actions pendant deux ans pour la fondation, simultanément avec apports, qui avait été biffé par le Conseil des Etats. En revanche, l'action de jouissance a été supprimée eu égard à la possibilité d'émettre des bons de jouissance. L'acquisition et la prise en nantissement illégaux par la société de ses propres actions sont nulles. La possibilité de constituer des réserves latentes, même pour stabiliser le dividende, a été maintenue malgré une proposition de la biffer. Cependant, l'administration est tenue de porter à la connaissance des contrôleurs la constitution de ces réserves. L'obligation de restituer les dividendes indûment perçus a été étendue aux tantièmes. L'administration est tenue de présenter un rapport sur la gestion.

La commission a ajourné sa décision sur plusieurs autres points discutés. Elle reprendra ses travaux en octobre.

L'extension de la distribution du gaz d'éclairage

de Sion à Montana et ses conséquences économiques

(Correspondance particulière)

A notre exposé, appuyé par des contestations numériques, sur l'extension de la distribution du gaz de Sion à Montana et ses conséquences économiques, la direction des Services Industriels de la ville de Sion répond par un pamphlet publié aussi dans le « Journal et Feuille d'Avis du Valais », du 4 août dernier. Mais, elle se dérobe à une discussion objective, pour s'adonner à des démentis et à des attaques personnelles. Nous ne la suivrons pas sur ce terrain et nous nous bornerons à une brève récapitulation des principaux points de notre argumentation.

1. Les comités des organisations soussignées déclarent approuver sans réserve les considérations émises, dans la « Schweizer Elektro-Rundschau », sur la distribution du gaz à Montana. Si MM. les ingénieurs Haerry et Burri ont fait campagne pour l'utilisation de l'énergie électrique dans des circonstances où l'usage du gaz ne semble plus rationnel, c'est en conformité de leurs devoirs professionnels.

2. Il a été installé, en Suisse, de 1923 à 1931, 100.000, en chiffres ronds, nouvelles cuisinières électriques. A Paris, les entreprises de distribution d'électricité s'emploient très activement à la diffusion de la cuisine électrique et des fourneaux électriques sont mis, pendant un mois, à la disposition du public. A Essen, métropole de l'industrie houillère allemande, les tramways véhiculent des affiches de propagande en faveur de la cuisine électrique. En Westphalie, siège du principal bassin houiller de l'Allemagne, les cuisines des hôpitaux et des établissements d'assistance publique sont en voie d'électrification, depuis 1923, par les soins des autorités. Mais à Sion, chef-lieu du canton suisse le plus riche en forces hydrauliques, le nombre des cuisines électriques a rétrogradé de 150 à 72, entre 1932 et 1931; des fourneaux à gaz sont installés dans les cuisines électrifiées jusqu'aux hôpitaux et des cuisinières à gaz sont substituées aux cuisinières électriques dans les habitations privées. Il n'est fait aucune propagande en faveur de la cuisine électrique.

3. Les tarifs de vente pour la cuisson électrique à Sion et à Montana correspondent aux tarifs moyens en vigueur en Suisse. Mais le prix du gaz est considérablement plus élevé que la moyenne suisse et cependant il ne couvre pas les frais de fabrication. Il est incompréhensible que, dans de telles conditions, on ait pu construire une installation de transport de gaz destinée à desservir Montana et à remplacer les cuisinières électriques par des cuisinières à gaz.

4. Le rapport des Services Industriels de Sion, à la date du 22 octobre 1929, qui devait prouver que le transport du gaz à Montana serait économique, évaluait à un taux, variant de 9,75 à 14,75 cts. le prix de revient, à Montana, du kilowatt-heure pour la cuisson des aliments. Or, nous avons, en temps utile, mais malheureusement en vain, signalé aux Services Industriels de Sion et autorités de cette ville le caractère erroné de cette évaluation. Aujourd'hui, les mêmes Services Industriels avouent que ce prix de revient est seulement de 6,4 cts./kWh.

5. Du fait de la distribution générale du gaz, au lieu d'électricité, la population de Montana est grevée d'une majoration de 17 à 18.000 francs de ses dépenses annuelles.

6. La direction des Services Industriels de Sion fait état de consommations excessives d'énergie relevées dans deux cuisines électriques commerciales de Montana et qui se montent à 3,0-3,5 kWh. par personne et par jour, dans un cas, et même à 4,3 kWh dans l'autre cas. La dite direction semble ignorer que cette consommation est un multiple de celle qui est enregistrée dans d'autres établissements semblables, par exemple: au Sanatorium zurichois de Clavadel (1,26 kWh), au Lycée alpin de Zuoz (1,24 kWh), à l'Institut pour garçons du Zugerberg (1,07 kWh), à l'Hôpital cantonal de Liestal (0,92 kWh) et au Sanatorium Notre-Dame, à Montana (1,12 kWh), etc. Les consommations absolues anormales accusées par les deux établissements en question, à Montana, sont imputables à une instruction insuffisante ou défectueuse du personnel de service à la cuisine.

7. D'après le rapport de gestion pour l'année 1931, le Service du gaz, à Sion, couvre les 8,5%, soit fr. 16.064, et le Service de l'électricité les 85%, soit fr. 160.638, des dépenses de l'administration générale. En outre, le Service de l'électricité couvre toutes les dépenses des services publics, y compris la consommation de gaz dans les bâtiments officiels et les frais des commissions préposées à la surveillance de la gestion du Service du gaz, etc. Si la répartition des dépenses était faite correctement entre les deux Services et s'il était procédé à des amortissements normaux, il se révélerait que, depuis longtemps, le Service du gaz de Sion accusé des déficits qui sont couverts par le Service de l'électricité. Pour l'année 1931, le déficit ressortant des comptes, pour le Service du gaz, est de fr. 5306. Le capital-actions de la Société du gaz du Valais central ne recevra pas de dividende durant les premières années, ce qui représente, pour les communes participantes seulement, une perte annuelle d'environ fr. 25.000.

8. C'est nous qui, par une analyse chimique confiée à une instance neutre, avons établi que l'usine à gaz de Sion fabrique un

gaz mixte, conforme aux normes suisses. Jusqu'à présent, les Services Industriels soutenaient que le pouvoir calorifique du gaz n'avait pas varié depuis la mise en exploitation de la nouvelle usine et qu'il s'agissait de pur gaz de houille, au pouvoir calorifique de 4800 cal./m³. Or, en réalité, le pouvoir calorifique inférieur, qui entre seul en ligne de compte pour la cuisson, du gaz livré par la nouvelle usine est seulement de 4100 cal./m³, contre 4600 cal./m³, en chiffres ronds, pour le gaz produit par l'ancienne usine. A Montana, ce pouvoir calorifique ne mesure plus que 3660 cal./m³, ce qui s'explique d'ailleurs, sans autre, par la différence d'altitude des deux localités.

9. On pourra nous objecter que ce qui se passe en Valais devrait nous être indifférent. Mais nous considérons comme étant de notre devoir d'instruire aussi la population de cette région des circonstances véritables de la cause en débat. Le fait que, dans un canton suisse disposant en abondance de forces hydrauliques à bon marché, des installations de transport à grande distance conduisant le gaz jusque par-dessus les montagnes et que les cuisinières électriques sont éliminées, a été plusieurs fois interprété, en Suisse et à l'étranger, comme un témoignage que la cuisine électrique n'est pas au point. D'où, pour nos organisations, l'obligation de réagir, en dévoilant les véritables causes de ces circonstances anormales.

10. Nous renouvelons le vœu instant que les autorités compétentes de la ville de Sion soumettent l'ensemble de cette affaire à une expertise impartiale avant d'entreprendre le complément, projeté, d'extension du réseau de distribution du gaz. Quant aux Associations soussignées, elles considèrent que pour elles, cette affaire est liquidée et se referont à toute nouvelle controverse.

Pour le Comité de l'Association suisse pour l'Aménagement des eaux:

Le Président: Le 1er Vice-président:
Dr. O. WETTSTEIN. F. RINGWALD.

Pour la Société pour la Diffusion de l'Energie Electrique en Suisse:

Le Président du Comité: Dr. E. FEHR.

CANTON DU VALAIS

Le crime du Val St-Nicolas

On arrête un Autrichien

On se souvient que dans une précédente relation de l'odieuse crime commis sur la personne d'une jeune Américaine Miss Jane Ibershoff, on signalait qu'un Autrichien avait été accosté par la gendarmerie de Staldes, qu'il lui avait demandé ses papiers et avait retenu son passeport pour vérification; ceci se passait avant que fut connu le crime. Or, l'Autrichien avait disparu, sans réclamer son passeport, ce qui ne laissa pas d'être suspect.

On apprend que mardi matin, le gendarme de Martigny a arrêté dans le vestibule du bureau de poste ce personnage qui lui avait été signalé, au moment où il venait réclamer au guichet postal des papiers à son adresse.

L'Autrichien n'a opposé aucune résistance au brigadier de gendarmerie Bréguet qui l'arrêta et le conduisit au poste. Il s'agit d'un nommé Tichler, d'origine tyrolienne; c'est un grand jeune homme noiraud; il portait un costume d'alpiniste et un piolet. Il a été conduit à Viège à la disposition du magistrat chargé de l'enquête.

Autre piste, autre arrestation

Après que le tribunal de Viège, aidé de deux agents de la police secrète et d'autres organes de police, ait tout mis en œuvre pour éclaircir le meurtre commis près de Kalpetran, il semble bien maintenant que l'on ait découvert l'auteur du crime.

Un individu de 20 ans, Heinrich Walther, originaire de Gracchen (arrondissement de Viège), habitant Sierre, est soupçonné d'être l'auteur du meurtre. Il vient d'être arrêté et a été écroué à la prison de Brigue. Bien que Walther n'ait pas avoué, il s'est maintes fois contredit au cours de l'interrogatoire. Ces contradictions répétées permettent de conclure à l'éventualité de sa culpabilité; c'est ainsi que l'on a trouvé non loin du lieu du crime un vélo qu'il avait pris le jour même dans un village et près de ce vélo un gobelet en aluminium appartenant à la jeune Américaine assassinée. Walther est un récidiviste.

Par précaution, une autre arrestation a été opérée.

Le meurtrier fait des aveux

Le jeune Henri Walther, soupçonné d'avoir assassiné l'étudiante américaine, a été soumis, par les autorités judiciaires de Brigue, à un nouvel interrogatoire. Il a fait des aveux complets.

Il résulte des aveux faits devant le juge d'instruction, par Henri Walther, qui, la semaine dernière, a assassiné l'Américaine Jane Ibershoff, près de Kalpetran, que Walther avait arrêté la jeune fille et qu'il a cherché à la violer.

La jeune fille se défendit énergiquement. Au cours de la lutte, Walther frappa sa victime au moyen d'une pierre et prit la fuite. L'expertise médicale a établi que la victime n'a pas été violée et qu'il ne peut donc pas être question du crime d'un sadique.

La victime a été incinérée

Le corps de Mlle Jane Ibershoff, 21 ans, l'Américaine assassinée à St-Nicolas, jeudi passé, a été incinéré mardi à 11 h. 45, au

crématoire de Montoie, à Lausanne, sans cérémonie, sans aucune manifestation quelconque, en présence de M. Berthoud, directeur de l'Hôtel du Cervina-Viège, qui s'était chargé des formalités avec M. Löw, représentant les Pompes funèbres générales, à Lausanne, et qui représentait officiellement le vice-consul américain de Genève.

La sœur cadette de la victime est déjà repartie pour les Etats-Unis où l'attend sa mère, veuve depuis dix-huit mois. Les cendres de la malheureuse étudiante seront transférées aux Etats-Unis.

A PROPOS D'UNE TRISTE FIN

Nous publions sous la responsabilité de son auteur, ces quelques lignes à la mémoire d'un malheureux disparu. L'information dont il est question émanait d'une agence de presse:

« Votre estimé journal a publié en son temps, un petit article au sujet d'une « triste fin d'un déjeuné ».

Cet article provenait d'un correspondant mal renseigné, c'est pourquoi je me permets d'intervenir par cette mise au point.

L'homme en question n'était pas un déjeuné, mais un brave père de famille, ruiné depuis quelques années par un mal qui ne pardonne pas.

Accusé, à tort ou à raison, l'enquête ne l'a pas prouvé, d'être l'auteur d'une malheureuse affaire, ce brave père de famille ne put supporter le choc d'une enquête, et c'est à l'ancien hôpital de Martigny, et non à la préventive, qu'il mit fin à ses jours.

La foule nombreuse et recueillie qui l'accompagna à sa dernière demeure fut une preuve de l'estime dont jouissait le défunt.

A sa famille doublement éprouvée, je présente mes condoléances et souhaite bon courage.

Un ami du défunt.

UN ENFANT BRULÉ VIF

Vendredi soir, à Neubrucke, près de Stalden, un garçonnet de 9 ans, du nom de Schnydrig, a été grièvement brûlé par une lampe à pétrole et est décédé dimanche soir de ses blessures.

UN GRAVE ACCIDENT A VÉTROZ

(Inf. part.) Mlle Irène Papilloud d'Anselme était en train de parler à d'autres personnes à Vétroz quand un camion qui reculait la projeta sur le sol.

Le véhicule lui passa sur les jambes dont la droite fut gravement fracturée.

Le docteur Alfred Germanier appelé d'urgence auprès de la blessée, la fit conduire d'urgence à sa clinique.

L'état de la malheureuse est inquiétant.

EN JOUANT AVEC FRÈRES ET SŒURS

(Inf. part.) Denise Berthousoz du Pont de la Morge, jouait dans un pré avec ses frères et sœurs, quand l'un d'eux la bouscula de manière si malheureuse qu'elle se fractura gravement l'épaule en tombant.

On l'a conduite à la clinique Germanier, à Sion.

UNE CHUTE MALHEUREUSE

(Inf. part.) Un habitant de Conthey, M. Emélie Maçoz, fit une chute si malheureuse en rentrant chez lui qu'il se fractura la jambe gauche.

Ses cas est sérieux et il a nécessité son transfert à la clinique Germanier, à Sion.

L'ACCIDENT DE L'AUTOCAR

Il y a lieu d'ajouter au sujet de l'accident survenu au car postal faisant le service dans la vallée de Bagnes qu'il s'agit d'un car quittant Sembrancher à 16 h. 30 à destination de Châble. Peu après Sembrancher, le car passa par-dessus bord et dévala au bas d'un ravin à proximité du pont du Merdanson.

Il ne s'agit pas d'un autocar alpin de l'Administration des postes fédérales, mais d'une voiture appartenant au service postal au bénéfice d'une concession délivrée par l'Administration.

UNE CONFERENCE IMPORTANTE

Les chefs des départements de l'Instruction publique des cantons romands se réuniront, cette année, en Valais, pour étudier les questions relevant de leurs dicastères.

La séance d'ouverture aura lieu à la salle Supersaxo à Sion, aujourd'hui même et sera présidée par M. Perret de Lausanne. La ville de Sion recevra ses hôtes à l'Hôtel de la Planta.

Puis, ils visiteront Châteauneuf, la cave coopérative de Leytron, les ruines et les remparts de Saillon, le château de la Bâtiaz. L'Etat leur offrira un banquet à la Fouly et le retour s'effectuera par Champex-Martigny.

CONFERENCE A ST-MARTIN

(Corr. part.) M. le Dr. Louis Duffort donnera dimanche prochain, 11 septembre, à 7 h. 30 du soir, à St-Martin, une conférence avec projections lumineuses sur la Passion de N. S. J.-C. à Oberammergau. On connaît l'origine et l'histoire de la représentation de la Passion à Oberammergau.

En 1642, la peste dévastait ce village. C'est alors que les habitants firent le vœu de représenter tous les 10 ans la Passion de N. S. J.-C. si la peste prenait fin. Le fléau cessait aussitôt. Les habitants d'Oberammergau tirent parole et tous les 10 ans, ils offrent aux foules accourues de toutes les parties de l'Europe, ce spectacle unique au monde par sa beauté, de la Passion de N. S.

Or, précisément dimanche prochain, le professeur Duffort, reproduira à l'aide de 120 vues photographiques prises pendant les représentations, de grandeur naturelle et en couleurs, les scènes impressionnantes d'Oberammergau. Le spectacle est profondément et uniquement religieux et du plus vif intérêt pour nous chrétiens puisqu'il nous fait assister au grand drame du Calvaire.

UN INCENDIE A CONTHEY

Pendant l'absence du propriétaire, un incendie a éclaté dans l'immeuble appartenant à M. Torrent, camionneur à Conthey. Les dégâts sont assez élevés.

EXPOSITION DE CÉRÉALES

SELECTIONNÉES

On nous écrit: L'Association valaisanne des sélectionneurs organise du 10 au 14 septembre courant un marché-concours avec exposition de semences de céréales sélectionnées.

Elle prendra occasion de ce marché-concours pour tenir à Sion sa réunion annuelle, dimanche le 11 courant.

A la fin de celle-ci, qui aura lieu à l'Hôtel du Cerf, vers 15 heures, M. Bolens, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais et de contrôle de semences, à Mt-Calmé, Lausanne, donnera une conférence publique à laquelle sont conviés tous les agriculteurs. M. Bolens traitera de l'état actuel de la sélection en Valais et des perspectives d'avenir. Ce sujet ne saurait laisser indifférents tous ceux qui s'occupent de la culture des céréales en Valais, qui auront tout profit à venir à cette conférence et à visiter l'exposition qui aura lieu dans les entrepôts de la Fédération valaisanne des producteurs de lait, en gare de Sion.

Association val. des sélectionneurs.



Les grandes courses de fin de saison

Le Grand Prix de la ville de Sion

SION-LAUSANNE-SION professionnels et indépendants

LAUSANNE-SION amateurs et juniors (handicap)

La saison cycliste touche à son terme. Et ici qu'un jeune club, la Pédale Sédunoise ressuscité tel le phénix, il est vrai — va organiser — avec le bienveillant concours de la Pédale de Tivoli — une des plus grandes courses d'arrière-saison de chez nous. Si le temps veut bien se mettre de la partie, nous ne pouvons que lui prédire un grand succès, ce d'autant plus que de grands coureurs transalpins seront au départ.

**

Le règlement des professionnels et indépendants

Article premier. — Le Grand Prix de la ville de Sion, organisé par la Pédale Sédunoise, aura lieu, par n'importe quel temps, le dimanche 25 septembre 1932, sur le parcours Sion-Lausanne-Sion.

Art. 2. — L'épreuve est ouverte à tout coureur professionnel ou indépendant licencié de l'U. C. S. ou d'une fédération affiliée à l'U. C. S.

Art. 3. — Au contrôle d'Ouchy, les soigneurs sont autorisés.

Art. 4. — La roue libre et les changements de vitesse ou de pignon sont autorisés. Les bicyclettes seront poinçonnées la veille de la course et tout coureur changeant de machine en cours de route, ne fût-ce qu'un moment, sera irrémédiablement mis hors de course.

Art. 5. — Les bicyclettes devront être munies d'au moins un frein en bon état.

Art. 6. — A l'arrivée, chaque coureur devra, sous peine de disqualification, faire vérifier sa machine et signer la feuille de contrôle. La fermeture du contrôle aura lieu 30 minutes après l'arrivée du premier.

Art. 7. — Si la course ne donne lieu à aucune réclamation, la distribution des prix aura lieu à 16 heures au Café des Bains, rue des Bains, à Sion.

Art. 8. — Toute réclamation éventuelle devra être faite par écrit et remise, avec un montant de 5 francs, au délégué de la C. S. de l'U. C. S., avant la distribution des prix. Le montant n'en sera remboursé que si la réclamation est admise.

Art. 9. — La Pédale Sédunoise décline toute responsabilité au sujet des accidents dont les coureurs peuvent être victimes ou les auteurs pendant le parcours de l'épreuve. Les coureurs sont tenus de se conformer au code de la route et aux prescriptions prises par les autorités. Les responsabilités civiles et pénales de toute espèce sont à la charge des coureurs, à qui elles incombent.

Art. 10. — Pour tous les cas non prévus, les règlements de l'U. C. S. seront appliqués.

Art. 11. — Le fait d'être engagé implique pour les coureurs qu'ils ont pris connaissance du parcours et du présent règlement et qu'ils l'acceptent.

Dispositions générales

Inscription. La finance d'inscription est fixée à 5 francs (dossard compris). Les inscriptions doivent parvenir à la Pédale Sédunoise à Sion, jusqu'au 21 septembre 1932, à minuit. (Compte les chèques postaux: J. Gaspar, Ilc 1139).

Poinçonnage. Le poinçonnage des machines aura lieu le samedi 24 septembre, de 18 à 20 h., au Café des Bains, rue des Bains, à Sion.

Parcours. Le parcours est le suivant: Sion, la route cantonale allant à Martigny, St-Maurice, Bex, Aigle, Villeneuve, Montreux,

Vevey, Lutry, Pully, Ouchy-Lausanne (virage au Kiosque) et retour jusqu'à Aigle, de là à St-Triphon, Collombey, Monthey, St-Maurice et retour jusqu'à Sion (arrivée devant l'Hôtel de la Planta), 203 km.

Départ. L'appel des coureurs aura lieu à 5 h. 30. Le départ aura lieu devant l'Hôtel de la Planta à 6 heures.

Les prix. Au premier: 250 fr.; au 2me, 150 fr.; au 3me, 100 fr.; au 4me, 75 fr.; au 5me, 60 fr.; au 6me, 40 fr.; au 7me, 25 fr.; au 8me, 20 fr.; au 9me, 20 fr.; au 10me, 10 fr.

Proclamation des résultats. La proclamation des résultats aura lieu au local: Café des Bains, rue des Bains, à Sion, à 16 heures.

Distribution des prix à 16 h. 30 à la kermesse.

Lausanne-Sion (handicap)

Article premier. — L'épreuve aura lieu le dimanche 25 septembre par n'importe quel temps; elle est ouverte à tout coureur et amateur licencié de l'U. C. S. ou d'une fédération affiliée à l'U. C. S.

Art. 2. — Le parcours est le suivant: Lausanne (Ouchy), Vevey, Montreux, Aigle, St-Triphon, Collombey, Monthey, St-Maurice, Sion, 103 km.

Art. 3. — Les machines doivent être munies de deux freins en parfait état de fonctionnement, ainsi que des poignées de guidon réglementaires.

Art. 4. — La roue libre est autorisée.

Art. 5. — Les entraîneurs et suiveurs sont interdits.

Art. 6. — Les juniors prendront le départ 5 minutes avant les amateurs. Il n'y aura qu'un seul classement.

Art. 7. — La fermeture du contrôle se fera 30 minutes après l'arrivée du premier.

Art. 8. — Le classement inter-club se fera par l'addition des points des trois premiers arrivants.

Art. 9. — Sous peine de disqualification, les coureurs sont tenus de déposer leur fiche de contrôle à Monthey (contrôle fixe) et de signer la feuille de contrôle à l'arrivée.

Art. 10. — La finance d'inscription est de fr. 4.50 par coureur, y compris le dossard et le transport des bagages Lausanne-Sion, et de fr. 15 pour l'inter-club.

Art. 11. — Les inscriptions sont reçues dès ce jour jusqu'au 20 septembre à minuit auprès de M. Louis Laurent, compte de chèques Il 5169 Lausanne.

Art. 12. — Les coureurs devront se conformer strictement au code de la route, les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir.

Art. 13. — Toute réclamation est à faire par écrit et remise avec un montant de fr. 5 au délégué de l'U. C. S., avant la distribution des prix. La somme ne sera remboursée que si la réclamation est admise.

Art. 14. — Pour tous les cas non prévus, les règlements sportifs de l'U. C. S. seraient appliqués.

Art. 15. — Prix: au 1er, un vélo de course; au 2me, un vélo demi-course; au 3me, un cadre; au 4me, 2 roues montées; au 5me, 2 roues non montées; au 6me, 1 roue arrière montée; au 7me, 1 roue avant montée, ainsi que de nombreux prix et primes de passages, dont la liste sera publiée ultérieurement.

Inter-club. Un prix à tous les clubs classés.

Horaire de la manifestation

Samedi 24 septembre, dès 17 heures, poinçonnage des machines et délivrance des dossards au local de la Pédale de Tivoli, Café de l'Ouest, avenue de Morges, Lausanne.

Dimanche 25 sept., à Ouchy, 6 h. 30, départ des juniors; 6 h. 35, départ des amateurs.

L'appel se fera 15 minutes avant le départ à Sion.

Proclamation des résultats à 12 h. au local de la Pédale Sédunoise, Café des Bains, 14 h., distribution des prix.

FOOTBALL

Sion I-La Tour I
Sion II-Chalais I

Pour son premier match de championnat en ligue II, le F. C. Sion recevra sur son terrain la Tour I, son ancien grand rival de la ligue III. Chacun se souvient des parties toujours indécises jusqu'au coup de sifflet final qui opposaient il y a quelques années les Sédunois aux équipiers de la Tour, et le souvenir de ces rencontres acharnées mais courtoises, permet de bien augurer du match de dimanche prochain. Le F. C. Sion qui a fait un stage de quelques années déjà en ligue II, s'est toujours classé parmi les plus forts et nous savons que cette année-ci, son comité s'est assuré le concours de plusieurs joueurs réputés. Les Sédunois nouveaux promus en ligue II ne veulent pas perdre le bénéfice d'une longue saison d'efforts. Ils savent que la cueillette des points doit commencer dès la première rencontre et tacheront de résister à la vigoureuse équipe vaudoise.

Avant le match de la première équipe, Sion II rencontrera Chalais I, en une partie comptant pour le championnat suisse ligue IV.

LES ÉCLAIREURS DE MALLEY EN VALAIS

Cette année, le Valais a tenté les scouts de Malley. C'est dans le Val d'Anniviers, à Vercorin, qu'ils sont allés vivre ensemble dix jours de bonne camaraderie parmi les mazots et les pâturages. Ils y furent gratifiés d'un temps magnifique et tous sont revenus bronzés comme des « dirbles ».

Les scouts sierois de la troupe Winkelried rendirent visite aux scouts de Malley et plusieurs d'entre eux ont passé des jours heureux au camp.

Le dimanche 14 août, les éclaireurs et une bonne partie de la population se réunirent autour d'un immense feu de camp. On passa ensemble d'heureux instants, de si heureux même qu'il fallut renouveler « l'expérience », le samedi 20 août.

La semaine fut partagée entre de nombreuses courses en zig-zag dans le Val d'Anniviers et des jeux et exercices dans les environs du village. Les plus hardis grimperont jusqu'à la Bella-Tola. Ils furent récompensés de leur peine par le spectacle majestueux d'un lever de soleil sur l'immense chaîne des Alpes.

Après dix jours pleins de soleil et de chaleur où l'on apprît à mieux connaître notre pays, il fallut, bien à regret, quitter ces lieux hospitaliers. Mais tous, petits et grands, ont formulé un vœu unanime: revenir camper à Vercorin.

Les autorités du village et spécialement M. Perruchoud, qui, par leur bonne volonté, faciliteront le travail des scouts, ont droit à toutes les félicitations.

LES CAUSES DE LA CRISE

On a fortement discuté autour des causes de la dépression économique qui atteint le monde entier. Elles sont nombreuses et, comme on peut le concevoir, elles tiennent en général d'assez près les unes des autres. La Chambre de commerce internationale a résumé ces causes de dépression comme suit:

a) l'augmentation générale de la capacité de production, qui dépasse actuellement l'accroissement de la population et le pouvoir d'achat;

b) la baisse mondiale de longue durée des prix des marchandises, qui a provoqué un effondrement disproportionné du prix des matières premières des denrées alimentaires. Cet effondrement des prix s'est produit trop brusquement et s'était trop généralisé pour que les frais de production puissent s'y adapter. Il en est résulté une rupture d'équilibre entre les prix du commerce de gros et du commerce de détail. Les stocks ne pouvant être consommés que lentement, il en résulte que les prix actuels excessivement bas ne peuvent s'améliorer; (exception faite pour quelques pays, où les prix sont restés élevés!)

c) la crise agraire mondiale;

d) le chômage croissant;

e) le trouble persistant causé à l'économie par l'insécurité politique;

f) la fermeture partielle ou totale de quelques-uns des principaux marchés du monde;

g) la lenteur de l'adaptation de l'économie nationale à la situation économique internationale, du fait des bases différentes choisies lors de la stabilisation des monnaies;

h) le ralentissement des affaires et les difficultés que rencontre le placement des capitaux, du fait de l'écart extraordinaire entre l'intérêt à court et à long terme;

i) la très forte baisse du métal argent qui a réduit le pouvoir d'achat d'un tiers de la population mondiale;

j) le fait que la Russie des Soviets lance sur le marché mondial de grandes quantités de blé, de matières premières et de produits mi-fabriqués, à des prix dérisoires, en dessous des prix de revient normaux;

k) les lourdes charges résultant des impôts nationaux, qui doivent être perçus par quelques pays afin de régler leurs dettes nationales et internationales dont l'importance dépasse ce qui avait été vu jusqu'ici;

l) l'introduction incongrue de l'Etat dans le domaine de l'économie privée, qui empêche dans certains cas, l'accumulation nécessaire de capitaux privés et leur investissement dans les entreprises privées.

Comme on le voit, les causes sont aussi diverses que les mesures à prendre pour chercher à rétablir une situation normale.

Il y a en plus un élément moral, celui de la confiance, lent à revenir, mais qui joue un rôle primordial dans toute la vie économique comme dans les relations entre les peuples.

Chronique agricole

COURS DE PASTEURISATION DES JUS DE FRUITS

(Comm.) Si le nombre des inscriptions est suffisant, deux cours gratuits de pasteurisation des jus de fruits (jus de fruits sans alcool) auront lieu le mardi 27 et mercredi 28 septembre prochains, à la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles de Lausanne (Montagibert, tram 6, arrêt Hôpital).

Mardi 27 septembre: Cours théorique et pratique. Il sera procédé à la pasteurisation des jus de fruits par différentes méthodes, en vue de la préparation familiale de cidre doux.

Mercredi 28 septembre: Cours essentiellement pratique, destiné tout spécialement aux personnes s'occupant de la stérilisation des jus de fruits pour des tiers, à l'aide d'appareils ambulants. Les participants auront l'occasion de travailler eux-mêmes avec ces appareils.

Les personnes qui désirent participer à l'un ou l'autre de ces cours sont priées de s'inscrire jusqu'au vendredi 23 septembre à la division de chimie de la Station viticole, qui enverra le programme-horaire du cours.

SOINS AUX PLANTATIONS AMERICAINES

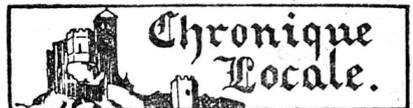
(Comm.) La Station cantonale d'Entomologie appliquée à Châteauneuf a conseillé aux propriétaires ayant établi des plantations américaines de les sulfater encore jusqu'à fin septembre (plantations des années 1931-1932).

Nos dernières inspections nous encouragent à insister à nouveau sur un autre point essentiel; c'est sur la nécessité absolue de procéder sans retard au débouffage et d'éliminer avec beaucoup de soin les radicales qui auraient pu se développer sur les greffons partout où ce travail n'aurait pas été exécuté plus tôt.

Avant l'hiver, il est nécessaire de combler la jeune vigne pour la mettre à l'abri du froid.

Une revision dans ce domaine des plantations faites antérieurement est également tout indiquée.

Service cant. de la Viticulture.



KERMESSE DE L'HARMONIE MUNICIPALE

(Comm.) Samedi et dimanche, 10 et 11 septembre, aura lieu la kermesse de l'Harmonie municipale dans la cour et la salle de récréation de l'Ecole des filles.

Il y a trois ans que notre dévoué corps de musique n'a plus organisé de kermesse. Aussi celui-ci compte-t-il que la population séduoise et celle des environs — malgré la coïncidence imprévue des représentations du cirque Kpie — viendront en nombre lui témoigner leur sympathie et passer d'agréables instants à sa kermesse, dont la recette est indispensable pour combattre l'état d'anémie de sa caisse.

CE SOIR, OUVERTURE DU CIRQUE!

(Comm.) Tout sera prêt pour assurer une brillante ouverture. Le personnel technique du cirque a accompli un travail cyclopaïque pour terminer le tout en 10 heures! Hier soir, un premier wagon apportait les lieux de fer et ce soir déjà la puissante cité du cirque resplendit de mille feux. Le bruit des marteaux, le gémissement des lourdes voitures, l'odeur de la benzine et de la ménagerie ont bientôt créé l'atmosphère spéciale du cirque. Quel plaisir pour les badauds de contempler, les mains dans les poches, le quintuple moulinet des lourds mallets enfonçant dans le sol, en un mouvement admirablement rythmé, les piquets de fer destinés à assujettir la vaste tente.

Maintenant le silence s'est fait, si complet que l'on peut à peine croire que 320 animaux peuplent ces longues tentes alignées comme un camp militaire du bon vieux temps. Le soir donc, lorsque d'audacieux artistes tournoieront comme en se jouant dans le vaste manège quand les chevaux piafferont d'impatience et que les éléphants et les tigres feront entendre leurs rugissements, nous vivrons quelques heures de beau spectacle tout auréolé de cette poésie prenante qui n'appartient qu'au cirque.

Pour les trains spéciaux, consulter les affiches jaunes et les annonces.

Les après-midi, les enfants ne paient que moitié prix.

La famille Tichelli ainsi que les familles parentes et alliées, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Samedi et Dimanche 10 et 11 septembre
SION
COUR DE L'ECOLE DES FILLES
Kermesse
de l'Harmonie Municipale
Tombola - Dancing - Canine - Flobert - Quilles - Jeux divers

Cultivateurs! visitez le
Marché-Concours-Exposition
de semences
à SION, le 10-14 septembre
dans les locaux de la Fédération valaisanne des Producteurs de lait.
Demandez vos semences de céréales à l'Association valaisanne des sélectionneurs :: Sion

Scierie et Commerce de Bois
Henri BERNEY & Fils
Téléphone 26 BRASSUS. Chèques post. 11.105
Toutes fournitures pour constructions
Sciages bruts et travaillés
Menuiserie du Risoud

Comptoir Suisse
Lausanne
Les «Taxis-Valaisans» organisent un transport par «Auto-car-Salon» pour le dimanche 11 septembre et jours suivants — si les inscriptions sont suffisantes — au prix de fr. 8.— par personne. Départ, 7 h. du matin. S'inscrire chez M. Miville, au Casino, ou aux «Taxis-Valaisans».

Qui prêterait 25.000 fr.
contre hypothèque 1er rang sur maison d'habitation? Offres sous chiffre JH 385 Si. aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

Quel est le camion
qui rentre à vide de Lausanne à Sion pour un poids de 1500 kg.? S'adr.: Magasin Déluge, Palud 14, Lausanne. Tél. 31355.

Perdu
de Saxon à Sion une roue auto métallique avec pneu Continental 895-150. Prière de prévenir, contre récompense, Bruchey C., Laiterie, Saxon.

Gesucht
Reisedamen u. Herren
für deutsch u. französisch Wallis zum Besuche der Bureaux und Hotels, mit leichtem Artikel bei schönem Verdienst. Anmeldung im Bureau des Blattes.

On cherche
voyageur (euse)
pour le Haut et Bas-Valais d'articles légers pour la visite de bureaux et d'hôtels. Beau gain.
S'adr.: bureau du journal.

Jeune demoiselle cherche
chambre et pension
de famille. Faire offre par écrit au bureau du journal, sous chiffre O. F. 815.

Dame seule habitant la ville prendrait des
Etudiants en pension
Cuisine soignée. S'adresser sous chiffre JH 384 Si aux Annonces-Suissees Sion.

A LOUER
appartement 2 chambres et cuisine, avec dépendances, à la Rue des Portes-Neuves. S'adr. à Fasano, Sion.

A LOUER
Place du Midi, les locaux de la Distillerie Maison H. Hallenbarter, Sion.
A louer de suite
2 chambres
à 1 lit. S'adresser aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

On cherche à louer
un petit appartement 1 ou 2 chambres, avec cuisine.
S'adr.: bureau du journal.

On cherche à louer
une chambre non meublée, indépendante.
S'adr.: bureau du journal.

A louer dès le 15 sept.
chambre meublée
indépendante, ensoleillée, avec balcon, chauffage central.
S'adr.: bureau du journal.

L'AGENCIA
Bureau de placement, rue Enning 1, LAUSANNE
Tél. 31530

demande sommelière, aide sommelière, femme de chambre, portier, bonne de tout faire, etc. Frais d'inscriptions, fr. 1.50.

Gros Pruneaux
Miel frais
Tomates de vigne
Raisins
Dr. WUILLOUD, Diolly

Journellement
Myrtilles fraîches
des montagnes tessinoises, 1x5 kg. fr. 3.35, 2x5 kg. fr. 6.50. Port dû, contre remboursement. Export de produits du pays.
A. Franscella, Minusio-Locarno.

Etiquettes de Vins
Imprimerie du
JOURNAL ET FEUILLE
D'AVIS DU VALAIS
Tél. 46 SION Tél. 46

MAGASINS
A la VILLE
DE PARIS
C. Bernheim
Sion

Nous vous offrons un nouvel envoi de
DRAP

pour Complets
Dessins nouveaux, teintes nouvelles, qualités supérieures et très fines pour complets de ville,
Drap suisse
lourd et solide, pour complets pour les compagnards

5 fr.
le mètre
Choix considérable

On achèterait d'occasion
en bon état: une tine, u déchargeoir, un pressoir système américain, chacun de la contenance de 25 30 brantes environ et ou 2 tonneaux de 1000 1500 litres environ. Ad offres à Fauchère et Martre, vins, Haudères (Val)

Dr Edouard Sierro
Avenue du Midi, SION
ABSENT

LINGERE
cherche journées. S'adres-
ser chez Mme Stutz, Rue
des Remparts.

ON DEMANDE
pour cet automne, un ber-
ger ou une bergère pour
garder trois vaches. S'adr.
à Raph. Kammerzing, Av.
Pratiferi.

Moulin de la Grenette
Encore deux
Appartements

de deux pièces à louer,
un magasin et deux cham-
bres. S'adresser: Magasin
Déluge, Grand-Pont.

A louer pour de suite
chambre meublée
S'adr. chez Mme Georges
Duc, route du Rawyl.

Pension Luisier
très recommandée
Rue de la Dt-Blanche, Sion

Attention!
FROMAGE
bon marché

en qualités bonnes jusqu'à
très fines: Emmental, tout
gras, 1.10-1.30, Gruyère ou
fromage des Alpes pour le
couteau, tout gras, 1.20-
1.30, vieux 1.40, fromage
à raper (Sbrinz) de 3-4
ans, tout gras, 1.55, Tilsit,
tout gras, 1.10-1.20, fro-
mage de la montagne, 3/4
gras, pour la table et à
raper, 1.—1.10, 1/2 gras,
80-90 cts., fromage 1/4
gras, à 70-80 cts., beurre
de table, 1re qual., 2.20,
beurre pour cuir, 2.10.
Tous les prix s'entendent
par 1/2 kg. Expéditions
promptes et soignées à
partir de 5 kg. Jos. Achermann-Bucher, beurres et
fromages, Buochs (Nidw.).

A vendre
chiennne
de chasse
de toute première force,
brune du Jura, pure race.
François Savioz, Ayent.

Ouverture des Collèges et des Ecoles Normales

LES
Trousseaux complets
pour ETUDIANTS
s'achètent avantageusement aux

Magasins E. GEROUDET & Fils, à Sion

Vêtements bleus pour Etudiants, Casquettes, Malles,
Valises, Panières, Sous-vêtements, etc.

A louer

jolies chambres meublées
avec pension.
S'adr. au bureau du journal.

ON CHERCHE
un petit appartement, bien
ensoleillé. Date à convenir.
Ecrire au bureau du jour-
nal sous D. 1830.

A vendre
Moto
Norton, modèle 1931. S'a-
dresser chez Henri Kittel,
Café de la Belle-Ombre,
Bramois.

Vases de Cave

On achèterait deux ou
trois vases de cave en
hène de 2500 à 3500 li-
tres de contenance, mais
en parfait état. Faire
les offres par écrit en in-
diquant les différentes di-
mensions aux Annonces-
Suissees S. A. Sion sous
chiffre JH 2651 Si.

A St-Laurent 36
1er étage
Lausanne

Tél. 27.770
Pendant le Comptoir:
Grand choix de meubles
neufs et occasions, tapis,
rideaux, descentes de lit,
jetés de divan, couvertu-
res, etc., à très bas prix.
P. MAUMARY.

5% au comptant
Par les timbres verts
5% au comptant

Le Service d'Escompte Valaisan
qui groupe plus de 300 détaillants
est un facteur remarquable d'ordre
et d'économie.

C'est une œuvre sociale qui est appréciée
chaque jour davantage. En examinant la
question de près, chacun peut se rendre
compte QU'

- Il tend, dans chaque famille à régler
les dépenses d'après les recettes;
Il lutte contre le crédit;
Il encourage l'épargne;
Il amène l'aïance dans les familles;
Il favorise le consommateur aussi bien
QUE LE NEG.T.

Achetez donc au comptant pour béné-
ficier de tous ces avantages

ET
Accordez la préférence pour tous vos
achats dans les Magasins qui délivrent
les Timbres-Escompte.
Acheter des marchandises suisses et
favoriser le commerce local, c'est lutter
contre la CRISE

BREVETS D'INVENTION
J.-D. PAHUD, Ingénieur-Conseil
Tél. 25.148 LAUSANNE Lion d'Or. 4

Cirque à 4 Mâts

KNIE

Tous les jours à 20 h.
Dimanche 15 et 20 h.
Trains spéciaux, etc.
voir affiches jaunes
des Tr sp.
Ménagerie
ouverte 10 à 20 h.
Repas des fauves
17 heures

Location: Magasin „NESTOR“ Rue de Lausanne, Tél. 5.50

Tous les avantages
de la grande
machine. Portab-
le, silencieuse



Fr 20.-
par mois

Prospectus gratuits
et franco

Téléphone 32.257 Henri ZEPF, place Centrale 8,
Lausanne

Atelier de réparations pour tous systèmes

Les Potages
MAGGI

font économiser
sans se priver!

2 blocs (4 assiettes) 25 cts

Hôtels, Pensions, Restaurants

Contre rembourse fr. 5.45 franco port et emballage,
j'expédie mes délicieux biscuits environ 5 livres, mé-
lange riche composé de Petits Beurre, Sablé, Gaufrette,
Perlette, etc., toujours frais. Essayez, vous serez con-
tents. Boîtes vides toujours reprise à fr. 0.80. Service
d'expédition

Maison PHILIBERT
Louis König, Vevey
Téléphone 16.24

Jules Passerini

Pompes funèbres générales S. A.
Rue de Conthey Sion Téléphone 3.62



Transports funèbres par four-
gon automobile, pour toutes
localités. On se charge de
toutes les formalités néces-
saires

CERCUEILS - COURONNES
et tous articles funéraires

Jugez!



... Les ravages de la caféine sur certains orga-
nismes ne sont pas assez connus. - C'est un acte
d'humanité que de les dénoncer avec le corps
médical...

Mais, direz-vous, supprimer mon café, une de
mes rares joies quotidiennes, jamais!...
Soyez sans crainte!... Il y a un café décaféiné,
le café Hag. 28316 médecins ont attesté par acte
notarié en faveur de ses qualités hygiéniques.
Des millions de personnes ont adopté le café Hag
et ne voudraient plus s'en priver. Pour vous aussi,
le café Hag sera un régal et un bienfait. Ayez
soin, cependant, d'exiger le

CAFÉ HAG

Il fut, il est et il restera le premier café décaféiné.
Bons-primés dans les paquets.

Varices ouvertes

Dartres - Eczémas - Coupures - Déman-
geaisons - Crevasses - Eruptions de la
peau - Brûlures, etc.

Vous qui souffrez, faites un dernier essai
avec le

Baume du Pèlerin

Cépha S. A., Yverdon

Boîte: fr. 1.—. Pot fr. 2,25, toutes pharmacies

Capitole Sonore

Mercredi 7, Jeudi 8, Vendredi 9, Samedi 10,
Soirées à 20 heures 30
Dimanche 11, Matinée 14 h. 30, soirée 20 h. 30

Un grand film social, avec de très bons
artistes

Echec au Roi

100% parlant français

avec

Emile Chautard
Pauline Garon - Françoise Rozay

Feuilleton du Journal et Feuille d'Avis du Valais No 53

JOHN
CHAUFFEUR RUSSE
par
MAX DU VEUZIT

— Cinquante mille te suffisent?
— Pour aujourd'hui, oui, mais je ne ga-
rantis pas que demain je n'aurai pas d'autres
besoins.

— Vous me ruinerez, toutes les deux! fit
en riant le millionnaire.

Et, tourné vers sa fille, il lui tapota les
joues:

— Allons, fillette, guéris vite pour courir
les magasins.

Il riait, heureux du bon tour qu'il croyait
avoir joué à Michelle, et il ne voyait pas
la pâleur de celle-ci.

La différence de traitement que le père,
si maladroitement, venait de souligner entre
la belle-mère et la belle-fille avait cinglé l'or-
gueil de cette dernière.

Elle ne sourcilla pas aux caresses de celui-
ci, mais tendant le chèque de deux mille
francs à la religieuse, elle prononça de son
air las:

— Tenez, ma sœur, vous enverrez ceci à
votre communauté pour les orphelins. Je
tiens à remercier celles-ci qui ont prié pour
moi pendant que j'étais malade. Ce n'est pas
énorme, mais le cœur y est.

Et fermant les yeux, elle parut se disposer
à dormir.

Médusé, le millionnaire regarda la conva-
lescente si pâle à présent. Dans le demi-jour
de l'appartement, ses joues caves, ses yeux
fermés, noyés de cerne violet et ses lèvres
exsangues lui donnaient l'apparence d'un ca-
davre.

Subitement, le père eut conscience de sa
maladresse. Il regarda sa femme, puis la
sœur, et devant leurs mines de désappro-
bation, une fureur le prit et il quitta la cham-
bre brusquement.

Sa femme qui le suivait et qui maintint ou-

verte la porte derrière lui, l'empêcha de faire
claquer celle-ci comme il s'y disposait.

Après leur départ, la religieuse vint vers
Michelle et voulut lui rendre le chèque, mais
celle-ci s'y opposa:

— Je ne reprends jamais ce que je donne,
ma sœur. Et c'est si peu pour tant de pau-
vres fillettes!

— Mais si vous vous démunissez.

— Je vous en prie, ne vous inquiétez pas
de cela... je sais où en prendre. Ce qui me
préoccupe davantage, c'est le malentendu que
je sens, chaque jour, grandir davantage entre
mon père et moi. J'ai l'impression, mainte-
nant, que nous sommes toujours comme deux
adversaires qui s'observent.

A ce moment, la porte se rouvrit et Mme
Jourdan-Ferrières réapparut.

— Il faut te remettre au lit, ma petite Mi-
chelle, dit-elle. La visite de ton père t'a fait
beaucoup parler et tu dois être fatiguée. Je
viens de téléphoner au docteur. Je te trouve
mauvaise mine, ce soir.

Elle l'aïda à se coucher; puis, en arran-
geant ses oreillers, elle dit, maternellement:

— Je voudrais te dire, ma petite Michelle,
ce n'est pas John qui est allé chez le doc-
teur Rimbart. J'ai interrogé celui-ci et il m'a
dit que c'était un de ses jeunes confrères...
le prince Isborsky, je crois. Ça n'avait au-
cune importance, d'ailleurs, et je n'en ai pas
parlé à ton père qui est un excellent homme,
mais qui complique tout...

Elle embrassa la jeune fille et ajouta:

— Dors tranquillement maintenant, et re-
pose-toi. Dès demain, je m'occuperai de ton
trousseau; il faut que tu te renouvèles tout et
je te promets que tu seras contente. Pour
tes robes, j'enverrai ici dès que tu seras
assez forte pour choisir les étoffes.

— Je vous remercie, ma mère, fit Michelle,
doucement. Vous êtes très bonne.

— C'est tout naturel, ma chérie, que je
t'aïde, puisque tu n'as pas la force... Qu'est-ce
que je voulais encore te dire? Ah! oui, c'est
pour le chèque: tu sais, je n'ai pas du tout
perdu au jeu hier soir et je n'avais pas be-
soin de cette somme. Mais quand j'ai vu le
manège de ton père, ça m'a agacée... Il ne
se rend pas toujours compte de nos néces-
sités...

— Oui, il est bon quand il veut! Mais

avec moi, maintenant, il ne veut pas souvent.

— Ecoute, ma petite Michelle, ne te tra-
casse pas avec ses boutades, au fond, il
t'aime beaucoup! Allons, prends ce chèque,
il est pour toi!

— Mais, mère, protesta Michelle tout émue,
je ne veux pas vous en priver.

— Cet argent t'est nécessaire, mon tout
petit... Vois-tu, avec ton papa, il faut éviter
de demander... ni conseils, ni approbation,
ni rien! Il vaut mieux souvent le placer en
face des faits accomplis: alors, ça va tout
seul... Moi, vois-tu, je suis sa femme et mon
devoir est de soutenir son autorité paternelle,
je ne pourrai jamais t'aider beaucoup... Aussi,
ma petite Michelle, prends cet argent et...
fais pour le mieux, j'ai confiance en toi!

Michelle, éperdue, regarda sa belle-mère.

— Oh! maman; comment vous remercier?
Vous êtes maternellement bonne.

— J'ai été jeune aussi et j'ai follement
aimé ton père; si on avait voulu me séparer
de lui, je crois... oui, je crois que je serais
allée le retrouver! On est quelquefois forcé
de faire son bonheur soi-même... Enfin, pour
le moment, repose-toi et soigne-toi bien... Je
souhaite que la destinée te soit clémente, mon
petit, mais quoi qu'il t'arrive dans la vie, rap-
pelle-toi que je t'aime sincèrement et que
je te serai toujours dévouée.

Elle serra bien fort et bien tendrement Mi-
chelle dans ses bras. Une seconde, leurs lar-
mes se mêlèrent. Puis, comme la jeune fille
voulait parler, la mère posa doucement son
doigt sur les lèvres de l'enfant:

— Chut, ma petite fille. Ne dis rien... nous
n'avons rien à ajouter! A demain, dors bien,
mon petit!

Et celle que chacun croyait être la frivole
Mme Jourdan-Ferrières disparut silencieuse-
ment, comme elle était venue, pendant que
Michelle, tout émue, se demandait si elle
n'avait pas rêvé tout ce que sa belle-mère
venait si affectueusement de lui dire.

XXXVIII

Lettre de Michelle à M. Jourdan-Ferrières:

« Mon père,

« Quand vous lirez ce mot, je serai déjà

loin. Ne vous inquiétez pas de moi, et ne me

faites pas rechercher, je suis majeure et j'ai

tenant, ne me ferait revenir sur ma décision.

« Je vais vers mon destin. Je pense obte-
nir que ma garde-malade m'accompagne: les
soins et le respect ne me manqueront pas
en route.

« Si la maladie qui m'a retenue si long-
temps à la chambre a bouleversé ma vie, au
point que les choses favorables me soient
devenues hostiles, je ne retournerai quand
même pas auprès de vous. Je préfère travail-
ler et gagner ma vie, à épouser un homme
que je n'aimerais pas et que je choiserais
uniquement pour vous faire plaisir ou pour
que vous m'ouvriez en grand votre porte-
feuille.

« Ne me gardez pas rancune, mon cher
père, de passer outre à votre volonté. En me
précisant à quoi je devais m'attendre de votre
part, vous m'avez en quelque sorte donné
la possibilité de choisir... et j'ai préféré re-
noncer aux avantages de votre fortune.

« Ma mère chérie n'était pas riche, quand
elle est morte. Je n'ai donc pas à espérer
quoique ce soit en dehors de mon travail et
de celui de l'homme que je choisirai.

« Si les événements me sont miséricor-
dieux, vous me reverrez mon père, puisque
je n'aurai pas à quémander une aide; sinon,
j'attendrai que la chance tourne et me soit
meilleure... Tout mon désir est de ne pas
vous contraindre à faire quelque chose qui
vous déplaît.

« Et ne m'accablez pas, mon petit papa,
c'est malgré mes propres désirs que je vous
ai heurté; vous me vouliez puissamment riche
à vos côtés, et je ne demandais qu'une chose:
être heureuse dans votre ambiance.

« La destinée qui, malgré moi, m'a mis
un amour au cœur, a voulu que l'homme
que j'aime soit bien élevé, mais pauvre! Et
tous mes désirs ne peuvent changer cette
chose inéluctable... je subis une fatalité que
je n'ai pas voulue, ni recherchée et à la-
quelle j'obéis, puisqu'il n'y a, en ma volonté,
la moindre force de résistance.

« Au revoir, mon père. Partagez avec ma-
man, qui a été véritablement maternelle pour
moi, toutes mes plus tendres caresses et
croyez-moi votre respectueuse et aimante

« Michelle. »

« P.-S. — Je pars par le train de dix heures

et j'enlève mes malles. Ceci dit pour vous

éviter d'interroger la domesticité. »

Le millionnaire, qui revenait de passer la
journée à Cabourg, avec sa femme et des
amis, dut relire deux fois cette lettre avant
de comprendre que sa fille s'était envolée.

Ce fut un coup très rude pour lui, surtout
que la lettre de Michelle, le plaçant devant un
fait accompli, ne lui permettait pas de discu-
ter ou de faire des concessions.

Sans dire un mot, il tendit la lettre à sa
femme. Et, quand elle l'eut lue:

— Crois-tu qu'elle en a de la volonté, cette
petite? fit-il. Rien n'a pu la faire changer d'i-
dées... car aucun doute à présent, elle nour-
rissait déjà des projets, quand elle m'a inter-
rogé, il y a quelques mois, à propos de
Molly Burke.

— C'est probable.

— Sa maladie n'a fait qu'en retarder l'exé-
cution.

— A moins qu'elle n'ait précipité les événe-
ments.

— Comment cela?

— Dame, mon ami, remarque... Michelle
s'en va sans paraître être très sûre de ce
qu'elle va trouver à l'arrivée: elle émet l'idée
que les choses favorables puissent lui être
devenues hostiles...

— Tonnerre! C'est que tu as raison. La
pauvre gosse court peut-être au-devant d'une
déception!

Et l'homme, de nouveau, se remit à lire la
lettre de la fugitive, en analysant bien toutes
les phrases.

— Ce n'est pas un chant de victoire, qu'elle
m'envoie là, ma toute petite! fit le père, at-
tendant. C'est presque une lettre de désespé-
rance que la fatalité dirige.

— On ne quitte pas pour toujours sa fa-
mille sans avoir le cœur un peu gros, remar-
qua la mère, soudainement très agitée...

— Mais enfin, s'écria l'homme, avec in-
dignation. Cette enfant n'est pas seule au
monde, elle sait bien que je suis là et qu'elle
peut compter sur moi, quoi qu'il arrive!

— Malheureusement, tu lui as dit le con-
traire...

— Voyons, voyons; ne me donne pas des
regrets. Tous les pères auraient fait comme
moi... ça n'empêche pas les enfants de com-
pter sur leurs parents.